

## REGLEMENT DU JEU « Fêtes des Pères avec le CIC Montfort sur Meu »

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Fêtes des Pères avec le CIC Montfort sur Meu » qui se déroulera le vendredi 10 juin 2016 au sein de la Galerie Commerciale Intermarché de Montauban de Bretagne, située 58 rue de Rennes 35360 Montauban de Bretagne. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 2 bulletins gagnants.

### Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### 2.1 Conditions d'inscription au Jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet le 10 juin 2016 au sein de la Galerie Commerciale Intermarché de Montauban de Bretagne, située 58 rue de Rennes 35360 Montauban de Bretagne.

#### 2.2 Modalités de participation

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresses). En cas de pluralité de participations au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

1<sup>er</sup> lot : un coffret Wonderbox « Week-end en amoureux » (valeur unitaire 59,90€)

2<sup>ème</sup> lot : une carte cadeau CIC de 50€

### ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué à l'agence CIC MONTFORT SUR MEU le jeudi 16 juin 2016. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet et ce devant 3 témoins.

### ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Si les gagnants ne sont pas présents au moment du tirage au sort, ils seront informés individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 2 mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à Banque CIC OUEST. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 allée de La Maladrerie.

Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST « Fêtes des Pères avec le CIC Montfort sur Meu ». Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

## **ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publicitaire ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST 2, avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

## **ARTICLE 8. DIVERS**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 9. LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



**Construisons dans un monde qui bouge.**

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) proposant des contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



## Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort
- Je souhaite recevoir des informations du CIC

Mme  M.  Mlle

Nom (majuscules) \* : .....

Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

.....

Code postal Ville\* : .....

Téléphone(s) \* : .....

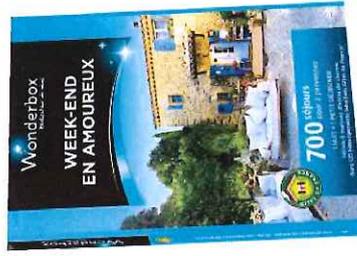
e-mail : .....

Je suis client(e) CIC

Je ne suis pas client(e) CIC

\* Champs obligatoires

Pour participer,  
complétez le bulletin ci-contre  
et remettez-le aux Conseillers  
CIC Montfort sur Meu présents dans  
la Galerie Commerciale Intermarché de  
Montauban de Bretagne  
le vendredi 10 juin 2016.



**Tirage au sort le mardi 14 juin 2016**

Dans la limite d'un bon par foyer. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune substitution par leur valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte et ne sont pas cessibles.



La Banque CIC Ouest, organise un jeu par tirage au sort sur la journée du vendredi 10 juin 2016, pour le compte de son agence de CIC BRETAGNE MONTFORT SUR MEU. Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique (à l'exclusion du personnel des banques du groupe CM-CIC, du personnel de PROMOD Langueux participant, et des membres de leur famille en ligne directe), majeure, ayant la capacité juridique, résidant sur le territoire géographique du CIC Bretagne, ayant complété et déposé ce bulletin auprès d'un représentant du CIC présent à cet effet dans la Galerie Commerciale Intermarché de Montauban de Bretagne, située 58 rue de Rennes 35360 Montauban de Bretagne. Le tirage au sort, sera effectué le jeudi 16 juin 2016 dans les locaux de l'agence CIC MONTFORT SUR MEU, 2 rue Saint Nicolas, 35160 Montfort sur Meu, désignera 2 bulletins gagnants. Les lots mis en jeu sont un coffret Wonderbox Week-end en amoureux d'une valeur de 59,90€ et une carte cadeau CIC d'une valeur de 50€ (valeur unitaire). Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune substitution par leur valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte et ne sont pas cessibles.

La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète, illisible ou inexacte rend la participation au jeu caduque. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Saupin - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : CIC Ouest, Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écouter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.



Banque CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex  
 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465.  
 Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr) proposant des contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA régies par le code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances. CIC Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le CIC. NRJ Mobile, SAS, RCS Paris 421 713 892.



## Le CIC Bretagne Montfort sur Meu souhaite une Bonne Fête à tous les Pères !



Construisons dans un monde qui bouge.

